



## Mouvements lycéens

### Réunion au Rectorat

Ce matin, un mouvement lycéen s'est produit à Cayenne, les rassemblant devant le Rectorat. Le Vice-Président délégué à l'éducation, Claude Plenet et le Conseiller Territorial Pierre Désert, délégué aux CAIT, sont allés à leur rencontre, accompagnés par une équipe technique de la Collectivité Territoriale. Une réunion a été organisée entre les porte-paroles et les acteurs publics afin d'échanger sur leurs demandes et les projets actuellement menés par les autorités.

Dès l'annonce des premières manifestations, la CTG s'était dite prête à participer à une table ronde, très rapidement, avec l'ensemble des partenaires. Ainsi, la réunion de ce matin a permis d'établir un dialogue constructif avec les jeunes venus manifester.

La délégation de la CTG a tenu en premier lieu à préciser ce qui relevait des compétences de la collectivité parmi les besoins relayés par les porte-paroles des lycéens.

Les différents chantiers en cours ont été présentés et l'accent a été mis sur le calendrier. En effet, des travaux sont déjà en cours, et d'autres seront lancés dès les vacances de la Toussaint, avec pour exemple, la mise en place de sanitaires supplémentaires pour le lycée Félix Eboué.

Les représentants des lycéens ont pu faire le constat de l'engagement de la Collectivité Territoriale à travers les nombreux travaux de sécurisation et de confort déjà effectués.

Le Vice-Président Claude Plenet a tenu à rappeler l'important investissement programmé de la Collectivité Territoriale pour l'amélioration des conditions d'enseignement, et ceci sur l'ensemble du territoire guyanais.

Les lycéens ont été invités à choisir des représentants qui intégreraient le comité de suivi relatif aux travaux engagés dans les EPLE pour l'enseignement en général.

La délégation de la CTG considère avoir répondu aux interrogations des jeunes manifestants puisqu'à la conclusion de la rencontre, leurs représentants se sont dits prêts à reprendre les cours demain, tout en précisant que la décision devait être prise collégialement ultérieurement.

Si une autre perspective de leur part devait être envisagée, la Collectivité Territoriale restera ouverte au dialogue le temps nécessaire.

COMMUNIQUÉ